

PRUDENCE !

Les sentiers de randonnée sont partagés avec d'autres usagers (VTT, équitation, trail), vous pouvez rencontrer différents balisages. Restez vigilants sur la couleur du balisage de votre circuit.

Le balisage POUR RESTER SUR LE BON CHEMIN :

	Bonne direction	Mauvaise Direction
Promenade & Randonnée (PR)		
Grande Randonnée (GR)		
Grande Randonnée de Pays (GR Pays)		

Légende

- | | |
|---------------------|------------------------|
| Restauration | Eau potable |
| Arrêt navettes | Site d'escalade |
| Point Info | Sentier |
| Toilettes | Route |
| Parking | Limites du site classé |
| Refuge non gardé | plus de 2600 m |
| Refuge gardé | de 2400 à 2600 m |
| Camping | de 2200 à 2400 m |
| Aire de pique-nique | de 2000 à 2200 m |
| Télésiège | de 1800 à 2000 m |
| | de 1600 à 1800 m |
| | de 1400 à 1600 m |
| | moins de 1400 m |



Informations & Réservations



Renseignements, réservations au point info du site.

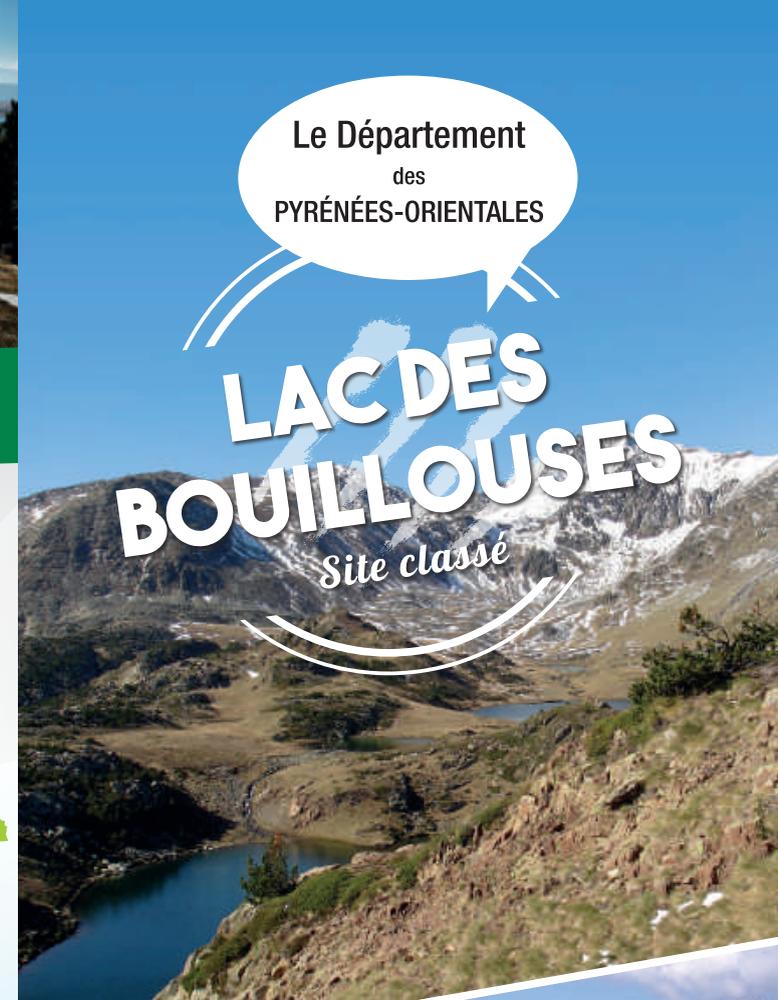
Ouvert tous les jours
du 2 juin au 18 octobre 2020.

04 68 04 24 61

Hybride - 04-68-86-15-09 - 09/2020 - Crédits photos : BB, Franckel © M. Castella



leDépartement66.fr



Le Département
des
PYRÉNÉES-ORIENTALES

LAC DES BOUILLOUSES

Site classé



leDépartement66.fr

Les lacs des Bouillouses

En plein cœur du site classé du Carlit, les lacs des Bouillouses vous invitent à de multiples randonnées : 60 km d'itinéraires balisés vous permettront de découvrir 27 étangs, une faune et une flore exceptionnelles.

Afin de préserver les richesses de ce patrimoine naturel, le Département met en place un plan de régulation de la circulation durant la saison estivale. L'accès au site classé du lac des Bouillouses se fait par navette au départ du Pla de Barres, en télésiège ou à pied.

Accueil

Vous trouverez au point info du barrage:

- des toilettes écologiques
- un point d'eau
- la mise à disposition gratuite de porte-bébés
- un espace boutique, topos, cartes....

Des aménagements

Aires de pique-nique : au Pla de Barrès, à la Borda, au Pla des Avellans et au barrage.

Feux autorisés uniquement dans les places aménagées et bétonnées à la Borda, au Pla des Avellans et sous le barrage.

⚠ Il peut y avoir des restrictions en cas de risque d'incendie, renseignez-vous au point info.

Du dormir/se restaurer

Vous trouverez plusieurs types d'hébergement et de restauration sur le site :

- Chalet Refuge du Club Alpin Français (fermé pour travaux)
- Hôtel des BONES HORES
- Auberge du Carlit
- Camping du Pla de Barrès

⚠ En raison des mesures liées à la crise sanitaire, le fonctionnement et les horaires sont susceptibles d'être modifiés, renseignements sur leDépartement66.fr

Accès

POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2020,
LES NAVETTES CIRCULERONT :

- Le week-end du 20-21 juin
- En service continu du samedi 27 juin au dimanche 30 août
- Les week-ends du 5-6 et 12-13 septembre

En dehors de ces périodes, l'accès est possible en véhicule personnel.

Horaires des navettes

Service régulier de 7h à 19h
Retours tardifs de 19h à 21h
Dernière descente à 21h

TARIFS :

ADULTE	5,00 €
ENFANT (5 à 12 ans)*	2,00 €
FORFAIT FAMILLE	13,00 €
(2 adultes + 2 enfants minimum entre 5 et 12 ans)	
FORFAIT SAISON Adulte**	20,00 €
FORFAIT SAISON Enfant**	10,00 €
CIRCUIT DES AVELLANS	2,00 €
(tous les arrêts jusqu'au Pla des Avellans)	
FORFAIT SAISON CIRCUIT DES AVELLANS**	8,00 €

*Présentation obligatoire d'un justificatif
Gratuit pour les moins de 5 ans
**Nominatif avec photo

Pour la sécurité et le confort de l'ensemble des usagers, l'accès des chiens dans les navettes est autorisé sous réserve qu'ils soient équipés d'une muselière pour la totalité du trajet. Le nombre d'animaux est limité à 4 au maximum par véhicule.

L'ACCÈS EN TÉLÉSIÈGE :

En service, du 4 juillet au 27 août 2020, le télésiège part de Font-Romeu, lieu-dit la Calme du Sud et vous achemine à proximité de l'étang de Pradeilles. Puis en 35 min. de marche vous rejoignez le barrage des Bouillouses. En cas d'intempéries, les horaires de fermeture des télésièges peuvent être modifiés.

L'ACCÈS À PIED JUSQU'AU BARRAGE :

- Depuis Font-Romeu - Télésiège La Calme Nord : 0h35
- Depuis la vallée d'Angoustrine, chapelle St Martin : 2h35
- Depuis le Pla de Barrès : 4h00
- Depuis la station de Formiguères : 5h30
- Depuis le lac du Passet à Porté-Puymorens : 6h55
- Depuis le col del Pam : 1h50

Des animations pour tous

■ **Découverte du milieu naturel et de l'histoire du site avec un accompagnateur en montagne.**

Tous les mardis et jeudis du 16 juillet au 27 août
En demi-journée.
RDV 8h30 billetterie Barres et 13h30 au point info du barrage

■ **Visite guidée du site :**

balade facile d'environ 1h30
Renseignez-vous au 04 68 04 24 61

■ **Un jeu d'orientation permanent**

permettra aux enfants de partir à la découverte du site de manière ludique.
Topo gratuit disponible au point info

■ **Initiation au canoë kayak sur le lac des Bouillouses :**

22 et 29 juillet ; 5, 12 et 19 août, en demi journée le matin.
À partir de 8 ans, savoir nager.
Tarif : 15€.

Toutes les animations sont GRATUITES* et soumises à réservation.**

* Excepté pour l'initiation au canoë kayak

** Excepté pour le jeu d'orientation permanent



Des itinéraires balisés

■ **Boucle des étangs du Carlit**
(Variante 12 lacs : 3h30)
(Variante 9 lacs : 2h20)

■ **Boucle de la Pradella** (1h30)

■ **Les étangs des Esquits** (1h50)

■ **Boucle du lac d'Aude** (3h35)

Topo gratuit disponible au point info.

Plus d'informations sur leDépartement66.fr

⚠ **Camping-cars :**

La pratique du camping-carisme est interdite en site classé. Par arrêté municipal, le stationnement sur les parkings du barrage est interdit de 21h à 7h du 1^{er} juin au 30 septembre. Des lieux d'accueil sont disponibles à proximité du site.

Règlement du site

Si vous aimez ce site, aidez nous à le protéger !



Stationnement interdit sur les espaces naturels et les abords de la RD60.



Feu strictement interdit en dehors des places à feu aménagées. Plus de restrictions selon le risque incendie, renseignez-vous au point info.



Ne cueillez pas de fleurs. aidez-nous à protéger la flore.

Animaux : ne les approchez pas et ne vous laissez pas approcher.



Caravanning interdit en site classé



Camping interdit, bivouac autorisé (du coucher au lever du soleil).



Ramenez vos ordures. ne les laissez pas envahir la nature.

Ne laissez pas divaguer vos chiens. respectez la tranquillité des troupeaux.

